

# J'agis pour la justice en RDC

*En 2005, des fosses communes sont découvertes en République Démocratique du Congo (RDC). Les Nations-Unies décident d'enquêter sur les violations les plus graves des droits humains commises de 1993 à 2003 : c'est le « Rapport Mapping » publié en 2010 sans citer les coupables. Il est temps que la vérité soit connue.*



## Un « Rapport Mapping » publié malgré les pressions

Le « Rapport Mapping » est le résultat d'une enquête rigoureuse menée par les Nations Unies en 2008 sur les violations des droits humains commises en République Démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003. Il décrit 617 épisodes de violences massives – touchant principalement des femmes et des enfants – commises par diverses forces armées rebelles ou gouvernementales provenant notamment de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et d'autres pays voisins. Plusieurs parties du rapport font l'objet de vives contestations des pays mis en cause. Malgré les pressions politiques pour qu'il ne voie jamais le jour, le « Rapport Mapping » est rendu public en octobre 2010. L'identité des responsables présumés des horreurs commises ne figure pas dans le rapport public mais est répertoriée dans une base de données confidentielle mise à la disposition du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH). Les enquêtes complémentaires sur la responsabilité de ces crimes sont malheureusement rapidement arrêtées et l'équipe des Nations-Unies qui travaille dessus est démantelée. C'est l'enterrement du « Rapport Mapping ». Jusqu'à ce jour, les responsables politiques et militaires de ces crimes restent impunis en RDC comme dans les pays voisins.

## Un nouveau contexte politique favorable à la lutte contre l'impunité

En octobre 2020, cela fera 10 ans que le « Rapport Mapping » existe. Aujourd'hui le contexte politique change en RDC : le nouveau président de la République, Félix Tshisekedi, a annoncé que la paix et la sécurité seraient au centre de ses priorités.

C'est donc le moment de se remobiliser en faveur de la lutte contre l'impunité en RDC. En cela, l'ACAT partage la vision du Docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix en 2018 :

Sans justice, la spirale des violences continuera. Déjà mobilisée par le soutien au film de Thierry Michel « L'homme qui répare les femmes » et une campagne menée en 2016, l'ACAT plaide pour que le « Rapport Mapping » et ses recommandations autour de la mise en place d'une justice transitionnelle et l'instauration d'une chambre spécialisée mixte au sein du système judiciaire congolais, soient enfin considérés par la RDC et avec le soutien de la communauté internationale.

Il est temps d'engager une action nationale et internationale ferme et concertée pour rompre le cycle de violence et d'impunité en RDC. Il est temps que la vérité soit connue et que les responsables politiques et militaires des crimes commis en RDC répondent de leurs actes devant la justice.

Agissez [en téléchargeant notre lettre d'intervention](#)

[En savoir plus](#) sur le projet du « rapport Mapping »

.....  
.....  
.....  
France

Mme Michelle Bachelet  
Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH)  
Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
SUISSE

A ....., le ...../...../2019

Madame le Haut-commissaire,

Cela fait neuf ans que le rapport « Mapping » sur les violations des droits humains commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003, a été rendu public par le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH). Jusqu'à ce jour, ses principales recommandations restent lettre morte et l'impunité demeure.

J'appelle le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies à :

- rendre public sa base de données qui identifie les présumés auteurs et responsables des 617 incidents violents documentés dans le rapport « Mapping » ;-
- œuvrer en vue de l'instauration d'une chambre mixte spécialisée au sein du système judiciaire congolais afin de juger et sanctionner les auteurs et responsables de crimes internationaux commis entre 1993 et 2003

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame le Haut-commissaire, à l'expression de ma haute considération.